

UNION SYNDICALE



Bruxelles, le 14 juillet 2015

Ça suffit !

Le sommet de la zone euro qui s'est tenu ce dimanche n'a été que le dernier d'une longue série de sommets et autres événements extraordinaires depuis le début de l'année. Pour le personnel du Secrétariat général, les crises se suivent et se ressemblent : crise économique et financière, Libye, dettes souveraines, Ukraine, crise de l'euro, terrorisme, menaces de Grexit, ... et les "prestations exceptionnelles" s'enchaînent pour suivre le rythme des négociations : stand-by permanent, travail de nuit, travail de week-end, jusqu'aux 24 heures ininterrompues du week-end dernier dans les unités de traduction, sans même parler du régime infernal auquel sont soumis les services assurant la logistique et la sécurité de ces sommets.

Certes, le Conseil et le Conseil européen sont des institutions politiques; certes le SGC doit être à leur service et doit leur assurer le support nécessaire pour pouvoir tenir leurs réunions.

Mais il y a des limites et elles ont cette fois été dépassées !

Faire travailler le personnel 24 heures d'affilée est clairement illégal au regard de la législation européenne. Cela pourrait aussi être considéré comme une infraction pénale qui met la santé du personnel en danger. N'offrir aucune compensation pour de telles prestations est immoral et témoigne d'une conception archaïque et étriquée du management. Considérer comme une compensation le fait de permettre généreusement aux collègues qui ont travaillé jusqu'au lundi matin de ne pas travailler le reste de la journée du lundi relève de l'hypocrisie pure et simple.

Ce sommet a été un succès parce qu'il y avait une volonté de trouver une solution à un problème apparemment sans issue. Pour les conditions de travail du personnel, le problème semble aussi sans issue depuis qu'un précédent Secrétaire général a obligé les OSP et le personnel à accepter une disparition presque complète des compensations en échange de la promesse de continuer à juguler les prestations exceptionnelles. Les différentes crises en ont décidé autrement.

Si le Secrétaire général actuel veut lui aussi trouver une solution, rien ne l'empêche de prendre une mesure exceptionnelle pour répondre à une situation exceptionnelle.

L'Union Syndicale demande au Secrétaire général et à l'AIPN :

- qu'une juste compensation soit attribuée à tous les collègues qui ont dû travailler ce week-end dans des conditions indignes;
- que la concertation sur la compensation des prestations exceptionnelles, suspendue depuis septembre 2014, reprenne dès la rentrée.

Le Comité exécutif/Conseil